

assistions à une conférence générale des premiers ministres qui devrait avoir lieu au début de l'automne de cette année. Je ne puis préciser si oui ou non vous entendez discuter d'un nouvel accord fiscal à cette conférence, mais, de toute façon, je puis vous assurer que notre province y sera représentée comme aux conférences passées.

Votre tout dévoué,

J. Walter Jones.

Nouveau-Brunswick

Cabinet du Premier Ministre

Fredericton, le 13 novembre 1949.

Le très honorable Louis-S. St-Laurent,
Premier ministre du Canada,
Ottawa, Canada.

Cher monsieur le premier ministre,

J'ai bien reçu votre lettre du sept décembre.

Nous prenons bonne note des vues que vous exposez sur la procédure qui sera adoptée à la conférence qui doit s'ouvrir à Ottawa le 10 janvier pour discuter des questions d'ordre constitutionnel. Pour les raisons que vous citez, il est bien évident qu'il serait difficile d'arrêter un ordre du jour, puisque la conférence n'aura à traiter qu'une seule question, soit la possibilité de mettre au point un plan ou une méthode permettant de modifier au Canada même la constitution quant aux questions intéressant à la fois le pouvoir central et les provinces.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick reconnaît avec vous que la meilleure méthode à suivre pour assurer une discussion complète de cette question doit être déterminée par la conférence elle-même.

Votre lettre traite en outre la tenue éventuelle d'une conférence générale à l'automne de 1950, en vue de l'étude d'autres questions qui intéressent à la fois le gouvernement fédéral et les provinces. Après en avoir parlé à mes collègues, je suis en mesure de vous informer que nous assisterons très volontiers à une telle conférence.

On convient généralement qu'il est divers sujets d'intérêt commun qui peuvent faire l'objet d'une conférence générale réunissant le gouvernement fédéral et les provinces. Il serait en effet facile d'en indiquer plusieurs.

Si l'ensemble des provinces est favorable à des pourparlers de ce genre, nous serons heureux de participer à une telle conférence. De telles études peuvent évidemment être très fructueuses à condition que toutes les parties intéressées les abordent dans un esprit de collaboration, avec l'espoir de trouver une solution à des problèmes qui préoccupent sérieusement notre population.

On saura sans doute bientôt si le projet de tenue d'une telle conférence jouit de l'appui de la plupart des provinces. Si l'on y donne suite, nous serons heureux d'étudier les problèmes et les questions qui figureraient éventuellement à l'ordre du jour.

Votre bien dévoué,

John B. McNair.

Nouveau-Brunswick

Cabinet du Premier Ministre

Fredericton, le 12 novembre 1949.

Le très honorable Louis-S. St-Laurent,
Premier ministre du Canada,
Ottawa, Canada.

Cher monsieur le premier ministre,

J'accuse réception de votre lettre du 7 novembre, par laquelle vous m'informez que l'ouverture de la

Conférence sur les questions constitutionnelles a définitivement été fixée au 10 janvier prochain.

Je désire vous assurer de nouveau que notre province sera représentée à cette occasion.

Sincèrement à vous,

John B. McNair.

Manitoba

Cabinet du Premier Ministre

Winnipeg, le 23 décembre 1949.

Le très honorable Louis-S. St-Laurent, C.P., C.R.,
Premier ministre du Canada,
Ottawa.

Monsieur le premier ministre,

Je vous accuse réception de votre lettre du 7 courant.

En acceptant, dans ma lettre du 6 octobre dernier, votre invitation de participer à la conférence fédérale-provinciale au sujet de la constitution, j'ai précisé que le gouvernement du Manitoba se rend compte qu'une telle conférence devra s'occuper de problèmes constitutionnels aussi difficiles que compliqués, et qu'une réunion de représentants du Canada et des provinces pourrait aider à les résoudre. En conséquence, ai-je ajouté, notre gouvernement est d'avis qu'une conférence préliminaire, composée de spécialistes en questions constitutionnelles mais ne se limitant pas nécessairement à eux, aurait pu servir à tirer au clair plusieurs des points en litige; aussi approuvions-nous la convocation d'une conférence préparatoire.

À notre avis, une telle conférence eût pu avancer l'examen de certaines questions d'ordre constitutionnel ou de procédure qui ne sauraient manquer de se poser. Elle aurait pu ainsi servir à préparer la tenue de la conférence plénière, en établissant, par exemple, un programme provisoire. Toutefois, comme bon nombre de premiers ministres provinciaux estiment qu'une telle réunion ne serait guère utile, il est sans doute préférable de laisser à la conférence plénière le soin d'arrêter définitivement le programme et la procédure à suivre. Je présume cependant que votre Gouvernement préparera un programme provisoire, afin que la conférence puisse exécuter ses travaux le plus rapidement possible. Pour sa part, le gouvernement du Manitoba sera satisfait d'une telle ligne de conduite.

Votre lettre propose aussi la tenue d'une conférence générale sur diverses questions d'intérêt commun au gouvernement du Dominion et à ceux des provinces, y compris les accords fiscaux. Le gouvernement du Manitoba se réjouit de la convocation d'une telle conférence et sera heureux d'y participer en septembre ou en octobre, selon celui de ces deux mois qui conviendra le mieux à la majorité des gouvernements intéressés.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Douglas Campbell.

Saskatchewan

Cabinet du Premier Ministre

Regina, le 10 septembre 1949.

Le très honorable Louis-S. St-Laurent, C.R.,
Premier ministre du Canada,
Ottawa, Ontario.

Mon cher premier ministre,

Je vous remercie de votre lettre du 7 décembre, en réponse à ma lettre du 29 novembre, au sujet de l'ordre du jour de la conférence qui étudiera